

Communiqué de presse

Annonce du Premier ministre : suppression de deux jours fériés en 2026

Une mesure contre-productive et pénalisante pour l'hôtellerie-restauration

Paris, le 15 juillet 2025

Le Premier ministre a lancé un appel à « toute la nation » pour travailler davantage. Il a annoncé à ce titre vouloir supprimer deux jours fériés à partir de 2026 — notamment le lundi de Pâques et le 8 mai.

Le GHR s'oppose fermement à cette décision, qui touche de plein fouet un secteur qui travaille précisément ces jours-là.

Une double peine pour les professionnels du HCR

Ces deux jours fériés représentent un surcroît moyen de +25 % de chiffre d'affaires dans la restauration, et génèrent jusqu'à 200 millions d'euros de recettes globales.

Pour les cafés, les hôtels et les restaurants, ce ne sont pas des jours chômés, mais bien des journées clés d'activité et de fréquentation (tourisme, week-ends prolongés, repas familiaux...).

Supprimer ces jours fériés, c'est :

- **Supprimer deux jours d'activité essentiels, avec des pics de chiffre d'affaires précieux, sans possibilité de rattrapage.**

Selon une étude de Sunday, le chiffre d'affaires d'un restaurant augmente de 28 % les jours fériés.

- **Ajouter une charge financière supplémentaire, si la suppression s'accompagne d'un prélèvement sur le modèle de la « journée de solidarité ».**

Les hôtels, cafés et restaurants contribuent déjà à la journée de solidarité à hauteur de 0,3 % de leur masse salariale, comme toutes les autres entreprises.

Catherine Quérard, Présidente du GHR, déclare : « **Le gouvernement annonce des gains de productivité, mais dans notre secteur, il n'y aura ni heure travaillée en plus, ni recette en plus.** »

Au contraire, la suppression de deux jours fériés, c'est l'assurance d'accueillir moins de clients et de payer une taxe supplémentaire. »

Si le GHR est conscient de la gravité de la situation et de la nécessité de fournir des efforts, il demande qu'une concertation soit engagée immédiatement avec les branches professionnelles.

Le gouvernement doit prendre en compte les spécificités des entreprises du secteur HCR, qui ne peuvent être alignées mécaniquement sur d'autres modèles d'organisation du travail.

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtels & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.

CONTACT PRESSE - GHR - Groupement des Hôtels & Restaurations de France

Franck Trouet – f.trouet@ghr.fr / 06 73 86 66 65